

DÉPARTEMENT
VIENNE

RÉUNION Du 4 décembre 2020

ARRONDISSEMENT
CHÂTELLERAULT

COMMUNE
MAIRÉ

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 30 novembre 2020, s'est réuni le 04 décembre 2020, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à 20h30 à la salle Polyvalente, sous la présidence de Monsieur le Maire Thierry TRIPHOSE.

PRÉSENTS : M. Thierry TRIPHOSE, M. Joël TISSOT,
Mme Catherine BIET-ROBIN, M. Bertrand CALMARD, M. Jacky COMTE,
Mme Nathalie COX, M. Manuel MARONNEAU, M. Charlie NIEMEZYK,
M. Ludovic VERHAEVERBEKE, M. Etienne WEPPE

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

ABSENT(S)-EXCUSÉ(S) : M. Bernard CLÉMENT donne pouvoir à M. Etienne WEPPE.

SECRÉTAIRE : Mme Catherine BIET-ROBIN.

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 20h30 et propose aux membres de l'assemblée municipale l'ajout du point suivant :

- Adhésion 2021 à « La Vie Communale ».

Le conseil municipal valide l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal l'adoption du compte-rendu de la séance du vendredi 2 octobre 2020.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

1. DEVIS RELATIF A LA TRANSMISSION ÉLECTRONIQUE DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ AVEC L'AGENCE DES TERRITOIRES DE LA VIENNE (Délibération n°2020-12-59)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que dans le cadre de la mise en œuvre de la procédure de dématérialisation des actes réglementaires et budgétaires, l'Agence des Territoires de la Vienne nous a fait parvenir un devis de 365,90€ HT. Ceci comprend la dématérialisation des actes, l'accompagnement des utilisateurs, et le certificat électronique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

2. CONVENTION DE MÉCÉNAT AVEC SORÉGIES (Délibération n°2020-12-60)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la commune confie au syndicat SORÉGIES la pose et la dépose des illuminations de fin d'année. Ainsi, le syndicat apporte gratuitement son soutien matériel pour cette opération annuelle. Dans cette optique, le syndicat peut bénéficier d'une

déduction fiscale sur l'impôt des sociétés. Cette action doit néanmoins faire l'objet d'une convention de mécénat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

- ↳ Approuve ladite convention de mécénat ;
- ↳ Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en place de cette décision

3. CONVENTION VISION PLUS 2021 AVEC LA SAEML SORÉGIES

(Délibération n°2020-12-61)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le transfert de compétence opéré par la commune au profit du Syndicat Énergies Vienne en matière d'éclairage public,

Vu la délibération 2020/14 du 18 février 2020 du Comité Syndical du Syndicat Énergies Vienne approuvant la validation de la convention vision plus 2021 qui s'inscrit dans la continuité de la version et de son avenant ayant offert 2 options cumulables aux collectivités : l'option remplacement standard des lanternes et/ou l'option pose de mâts provisoires.

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le maire :

- APPROUVE la convention Vision plus 2021.
- AUTORISE la signature par Monsieur le Maire de la convention vision plus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité

4. ADHÉSION AU GROUPEMENT D'ACHAT D'ÉNERGIE DU SYNDICAT ÉNERGIES VIENNE

(Délibération n°2020-12-62)

Le conseil municipal,

Vu le Code de l'Énergie et notamment ses articles L.445-4 et L.337-9,

Vu le Code de la commande Public,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'acte Constitutif approuvé par le Syndicat Énergies Vienne lors de son Comité Syndical du 24 juin 2014,

Considérant que la Mairie de Mairé a des besoins en matière de :

- acheminement et fourniture d'électricité et services associés à la fourniture d'électricité ;
- prestations liées à l'optimisation et à l'efficacité des consommations d'énergies

Considérant que le Syndicat Énergie Vienne a constitué un groupement de commandes, pour les personnes morales de droit public et de droit privé, dont il est coordonnateur pour l'acheminement et la fourniture d'électricité et services associés à la fourniture de ces énergies, ainsi que les prestations liées à l'optimisation et à l'efficacité des consommations d'énergies.

Considérant que la Mairie de Mairé, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal :

- Décide de l'adhésion de la Mairie de Mairé au groupement de commandes pour la préparation et la passation de ses accords-cadres et marchés portant sur :

↳ Acheminement et fourniture d'électricité et services associés à la fourniture d'électricité ;

↳ Prestations liées à l'optimisation et à l'efficacité des consommations d'énergies.

Autorise Monsieur le Maire à notifier au Syndicat Énergies Vienne l'adhésion de la Mairie de Mairé au groupement dont l'Acte constitutif est joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

- S'engage à communiquer au coordonnateur la nature de l'étendue de ses besoins en vue de la passation des marchés, accords-cadres et marchés subséquents lancés par le groupement ;
- S'engage à exécuter avec la ou les entreprises retenue(s) les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents conclus dans le cadre du groupement,
- S'engage à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents et à les inscrire préalablement au budget.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

5. ELECTION DU DÉLÉGUÉ CONCERNANT L'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES ENTRE LA COMMUNE ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE GRAND CHATELLERAULT

(Délibération n°2020-12-63)

Monsieur le Maire procède à la lecture de la délibération n°007 du 22 juillet 2020 du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault relatif à la composition de la Commission d'évaluation des charges. Il explique ensuite qu'il appartient au conseil municipal de désigner son représentant au sein de cette instance (CLECT).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

↳ Désigne, à l'unanimité, Madame Nathalie COX pour représenter la commune à la CLECT.

6. DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

(Délibération n°2020-12-64)

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le 17 novembre 2020 la Société PLACE NET s'est déplacée pour destruction d'un nid de frelons asiatiques au Moulin au Roy chez un particulier sur la commune de Mairé.

Le propriétaire étant injoignable, et pour des raisons de sécurité pour les personnes et pour les animaux, la commune a pris cette intervention à sa charge.

La commune réglera la facture de 126,00 € TTC, et demandera au propriétaire le remboursement du montant engagé par la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

7. DÉSIGNATION DES PERSONNES POUR LA GESTION DE LA PAGE FACEBOOK

(Délibération n°2020-12-65)

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que suite à la réunion communication, il a été décidé de créer une page Facebook pour la mairie. Monsieur le Maire demande 3 personnes pour gérer cette page. Après

discussion 3 personnes sont proposées Madame Nathalie COX (élue), Madame Laurine MARONNEAU (comité consultatif), et la secrétaire de Mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

8. CONVENTION D'OCCUPATION DE LA SALLE DE RÉUNION PAR L'ASSOCIATION MUSIQUE EN SCENE

(Délibération n°2020-12-66)

Monsieur le Maire explique qu'actuellement la salle de réunion concernant les cours de musique le lundi soir de 17 heures à 21 heures est prêtée à titre gracieux, moyennant un contrat d'assurance, à l'association « Musique en Scène ».

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de délibérer :

- Soit prêter la salle de réunion à titre gracieux.
- Soit de demander un forfait concernant le chauffage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité, de reconduire la convention à titre gracieux sans forfait chauffage.

9. DON AU TÉLÉTHON

(Délibération n°2020-12-67)

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que cette année, avec le COVID 19, l'organisation de la journée du Téléthon n'a pas pu se mettre en place. Monsieur le Maire propose au vote le montant d'un don.

Le montant de l'année 2019 était de 50€, Monsieur le Maire propose d'augmenter à 100€ pour l'année 2020.

Après délibération du conseil municipal 5 voix pour, 6 voix contre.

La somme pour l'année 2020 du don pour le Téléthon reste à 50€.

10. LOCATION DU MOBILIER COMMUNAL

(Délibération n°2020-12-68)

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de voter les tarifs concernant la location des plateaux et des bancs.

- Le plateau avec les tréteaux à 1€
- Le banc à 1€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité,

11. CONTRAT DES PERSONNELS DE REMPLACEMENT

(Délibération n°2020-12-69)

Monsieur le Maire demande le renouvellement des contrats pour 18 mois concernant le personnel de remplacement, leurs contrats arrivent à expiration le 31 décembre 2020.

- ↳ Madame Sonia MARNAY effectue 2 heures de ménage tous les 15 jours, et 4 heures pour la salle polyvalente de temps en temps.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte l'unanimité. le renouvellement du contrat de ménage.

- ↳ Monsieur Gérard RICHAUDEAU effectue 16 heures / semaine comme cantonnier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à la majorité (8 voix pour et 3 voix contre) pour le renouvellement du contrat d'agent technique.

- ↳ Madame Marie-Noëlle DISTEL effectue 16 heures / semaine au secrétariat.

Le conseil municipal demande le renouvellement de 6 mois et qu'un poste en CDD soit ouvert à la fin du contrat de remplacement, et demande de faire un appel à candidature

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le renouvellement du contrat secrétariat pour 6 mois et l'appel à candidature.

12. ADHÉSION 2021 A « LA VIE COMMUNALE »

(Délibération n°2020-12-70)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune avait souscrit un abonnement à La Vie Communale en 2020 pour un montant de 118,40 €. Cette adhésion augmente de 3,00 € pour l'année 2021. Il s'agit d'un outil utile à la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

- De renouveler son adhésion à « La Vie Communale » pour 2021 pour un montant de 121,40 €.

13. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

1. Point sur les subventions accordées au titre de l'année 2020.

- **Le Conseil départemental de la Vienne** (Plan activ'3 et activ flash)
 - 15 023 € pour la voirie.
 - 7550 € pour la restauration du four communal, atelier communal, et le poteau autonome du terrain de boules.
- **Sorégies** (Subvention petit patrimoine)
 - 1200 € pour la restauration du four

2. Point sur les travaux d'investissement.

↳ **Voirie :**

- Route du Moulin au Roy (terminé).
- Route de la Fourneraye d'Arnac (terminé).

- Chemin rural les Boutins, les Ringères (terminé).
- Trottoir La Petite Guerche (terminé).

↳ **Bâtiments :**

- Église Saint Sylvain (terminé)
- Four communal (1^{er} semestre 2021)

↳ **Éclairage public · évolution vers un système à LED :**

- Bourg (1^{er} semestre 2021)
- Poteau autonome terrain de boule (1^{er} semestre 2021)

3. Questions diverses.

Monsieur COMTE demande :

- ↳ que les travaux complémentaires de l'église (autour de l'autel) lui soient payés en 2020. Monsieur le Maire lui assure que cela sera fait sur l'exercice 2020.
- ↳ qu'une réunion de la commission bâtiments soit programmée rapidement afin de prévoir les travaux à effectuer sur la commune pour **l'année 2021**.

Monsieur le Maire informe qu'une convocation des commissions voiries et bâtiments sera programmée avant la fin de l'année.

Monsieur MARONNEAU signale :

- ↳ que dans le virage au Moulin au Roy, la route commence à se détériorer, et que la factrice roule trop vite.

Monsieur le Maire ira constater et informera la factrice.

Point informatique à la Mairie :

Concernant le point informatique prévu en Mairie, la mise en route se fera après le confinement.

Le point informatique pour les habitants de Mairé se fera sur rendez-vous aux heures d'ouverture de la Mairie, **avec la présence d'un élu**.

Une note sera faite pour l'organisation de la mise en place du point informatique.

Commission tourisme :

Monsieur le Maire demande l'avis au conseil municipal pour créer un blason ou un logo pour identifier la commune de Mairé ;

Après discussion le conseil municipal émet un avis favorable qui sera piloté par un groupe de travail.

Coffrets de Noël pour les Aînés :

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que les colis de Noël pour les aînés sont identiques à l'année dernière, soit 33 colis qui seront distribués vers le 20 décembre 2020.

Chemins ruraux :

Monsieur le Maire explique qu'une réunion a eu lieu avec la Mairie, l'ACCA, et le technicien de la Fédération de la Chasse du massif 3.

Pour rappel : les tirs sont formellement interdits au travers ou sur les chemins ruraux.

L'objet de cette réunion était la sécurité lors de l'usage des armes à feu au niveau des chemins ruraux et voir les emplacements de tirs pouvant occasionner un danger pour les utilisateurs.

Convention avec les associations :

Monsieur le Maire demande une mise à jour des conventions avec chaque association.

Bulletin Municipal :

Monsieur le Maire demande de faire un point concernant l'avancement du bulletin municipal, sa sortie est à prévoir mi-janvier.

Plantations :

Un dossier de candidature pour obtenir gratuitement 10 arbres fruitiers est à rendre avant fin décembre, Monsieur NIEMEZYK s'en occupe.

Site Internet :

Monsieur TISSOT précise qu'il vient de recevoir le fascicule d'utilisation pour permettre de mettre en route la page officielle de Mairé.

Comités locaux Eaux de Vienne (EDV) :

Monsieur le Maire demande de désigner 2 personnes pour le Comité Local Eaux de Vienne SIVEER : Monsieur Thierry TRIPHOSSE et Monsieur Charlie NIEMEZICK sont désignés.

Contentieux la Petite Guerche :

Monsieur le Maire précise que le jugement n'a pas été encore prononcé et que c'est toujours en délibéré.

FIN de séance à 23h00

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DÉCEMBRE 2020

TRIPHOSE Thierry	TISSOT Joël	BIET-ROBIN Catherine	CALMARD Bertrand
CLÉMENT Bernard <u>Absent</u> <u>(pouvoir à M.</u> <u>WEPPE)</u>	COMTE Jacky	COX Nathalie	MARONNEAU Manuel
NIEMEZYK Charlie	VERHAEVERBEKE Ludovic	WEPPE Etienne	